

Compte-rendu Comité syndical du 28 janvier 2025

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 28 janvier 2025 (14h30)

Lieu : siège de la CCPBS (Pont-l'Abbé)

Participation : membres présents : 12 (P), membres représentés : 2 (R), voix délibératives : 13

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	BREN Jean-Marc		Excusé
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille		Excusé
	TIT	MOREL Stéphane		X
	TIT	BOURHIS Danielle		Excusée
	TIT	GAIGNE Jean-Michel	R	
	SUP	STEPHAN Denis		Excusé
	SUP	CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	R	
	TIT	GERBE Alain	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	P	
	TIT	CARIOU Jacques		Excusé
	SUP	LE GOFF Michèle	P	
	SUP	LE COZ Hervé		Excusé
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit		X
	TIT	SERGENT Gilles		Excusé
	TIT	BUREL Bruno		Excusé
	SUP	KERLOCH Gurvan		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan		Excusé
	SUP	SAVINA Henri		Excusé
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul		X
	SUP	CORROLLER Christian		Excusé
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	LAURIN Evelyne	P	

Pouvoirs :

- GAIGNE Jean-Michel à JOUSSEAUME Éric
- CARADEC Jean-Louis à BUREL Michel

Personne invitée :

- PICHERAL Thomas (OUESCO)

Ordre du jour :

- Programme opérationnel - bilan 2024
- Programme opérationnel - prévisionnel 2025
- Débat d'orientation budgétaire 2025
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Convention de prestation de services avec la CCPBS
- Convention de participation à l'assurance du risque « prévoyance » coordonnée par la CCPBS
- Convention d'occupation temporaire d'un bâtiment, appartenant au Conservatoire du Littoral, sur le site de la baie d'Audierne
- Convention de partage des frais liés aux travaux à la maison de la Baie d'Audierne
- Convention de partage des frais liés aux charges de structures de la maison de la Baie d'Audierne
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Support de présentation
- Délibération n°0125 portant sur le programme opérationnel 2025
- Délibération n°0225 portant sur l'animation Breizh bocage 2025 et les travaux Breizh bocage 2024-2025
- Délibération n°0325 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2025
- Délibération n°0425 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Délibération n°0525 portant sur l'avenant n°3 à la convention de prestation de services
- Délibération n°0625 portant sur le renouvellement de la convention de participation à l'assurance du risque « prévoyance »
- Délibération n°0725 portant sur l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire d'un bâtiment, sur le site de la baie d'Audierne
- Délibération n°0825 portant sur la convention de partage des frais liés aux travaux à la Maison de la baie d'Audierne
- Délibération n°0925 portant sur l'avenant n°1 à la convention de partage des frais liés aux charges de structure

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseume, Président de OUESCO :

- Souhaite la bienvenue à Evelyne Laurin nouvelle déléguée suppléante représentante du Syndicat mixte des eaux du Nord du Cap-Sizun en remplacement de Nolwenn Perherin.
- Procède à l'appel des membres et fait observer le quorum.
- Fait adopter le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2024.
- Présente l'ordre du jour de la réunion.

Le comité syndical désigne Yves Canévet comme secrétaire de séance.

1 – PROGRAMME OPERATIONEL – BILAN 2024

Éric Jousseume rappelle que le programme 2024 correspond à :

- la neuvième année de mise en œuvre du SAGE,
- la deuxième année de mise en œuvre du contrat territorial 2023-2025,
- la deuxième année de mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027,
- la première année de mise en œuvre de la stratégie Breizh-bocage 2024-2027.

Thomas Picheral présente le bilan des opérations du SAGE. L'année a été marquée par :

- la conception de l'exposition « soyons SAGE, pensons nos paysages ». Dans la continuité de l'exposition « soyons SAGE, prenons soin de l'eau » consacrée aux habitants du bassin de l'Ouest-Cornouaille, cette nouvelle exposition porte sur les écosystèmes et les services rendus par la nature.
- le suivi des projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE : le SCoT de l'Ouest-Cornouaille, le PLUiH du Pays Bigouden Sud, le PLU de Plouhinec, la Réserve Naturelle, Schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays Bigouden Sud, schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Pont-Croix, transfert de compétence « eau et assainissement » du Cap-Sizun, ...
- la définition d'un tableau de bord inter-SAGE dédié à la gestion quantitative de l'eau,
- la poursuite du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires de Cornouaille. Il est précisé que la réalisation de la phase 3 de l'étude (définition du programme d'actions) est reportée au premier semestre 2025 en raison du congé maternité de la technicienne en charge du dossier.
- la finalisation de l'étude : « INPEC » (INterprétation et traduction opérationnelle des notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers). Sur le Goyen l'étude a démontré les limites de l'Indice Poissons Estuaire (IPE) pour caractériser le peuplement piscicole de l'estuaire, a identifié les principales pressions pesant sur l'estuaire (la qualité chimique de l'eau et la qualité hydromorphique des habitats) et a abouti à 3 principales préconisations de gestion : étudier les flux entrants de micropolluants, limiter les aménagements portuaires, restaurer les habitats intertidaux (réestuarisation de l'anse de Kermalero, ...)

Thomas Picheral présente ensuite le bilan des opérations du Projet de Territoire pour L'Eau (PTE). Il est précisé que le PTE inclut le contrat territorial, le PAEC et la stratégie Breizh-bocage. L'année a été marquée par :

- la poursuite de l'animation des MAEC et la distribution de macarons agri-environnementaux aux agriculteurs engagés dans le dispositif,
- la validation, par arrêtés préfectoraux, des 4 plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires (Bromuel, Kergamet, Kerstrat, Lannourec et Lesaf). Sur ces zones spécifiques, la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau reposera sur l'action foncière (acquisition et bail rural environnemental) et le déploiement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE),
- l'accompagnement des porteurs de projets dans la prise en compte de la préservation des milieux aquatiques,
- la poursuite des discussions avec les propriétaires du Moulin de Bondivy dans le cadre de l'étude de la restauration de la continuité écologique du ruisseau de Trunvel,
- la poursuite des travaux de restauration des milieux aquatiques : lancement de la phase 2 de la renaturation du ruisseau de Saint Jean et finalisation de la phase 2 de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé,
- la réalisation des premiers talus « Breizh Bocage ».

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Philippe Stephan demande des précisions sur l'avancement du schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays Bigouden Sud.*
2. *Éric Jousseume insiste sur le travail mené, dans le cadre de « Breizh-Bocage 3 » pour structurer une filière de valorisation du bois bocager à l'échelle de la Cornouaille et alerte sur les risques de réduction de financement du dispositif Breizh-Bocage.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseau explique que le bureau d'étude mandaté a livré le rapport d'étude de la phase 5 comprenant l'analyse des scénarios.*

Jean-Louis Buannic précise que la station d'épuration de Treffiogat, située en zone à risque de submersion marine, est au centre des réflexions. La refonte et l'agrandissement de la STEP de Lesconil est à l'étude pour collecter et traiter les eaux usées de Teffiogat, Lesconil et Larvor.

Yves Canévet indique que le réseau d'eau usée du secteur de Larvor est particulièrement problématique.

2 - PROGRAMME OPERATIONEL – PREVISIONNEL 2025

Éric Jousseau indique que l'année 2025 sera une année dense et stratégique marquée par la rédaction d'un nouveau contrat territorial. Il est précisé qu'en application du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le contrat territorial est renommé accord territorial.

Éric Jousseau explique que Katell Bernard (jeune diplômée en master « gestion de l'environnement » et titulaire d'un BTS « analyse, conduite et stratégie d'une entreprise agricole ») rejoindra la cellule technique de OUESCO le 3 février 2025 pour mettre en œuvre les plans d'actions de luttres contres les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Thomas Picheral présente le programme 2025. Le programme prévoit :

- la poursuite des actions de sensibilisation et de communication : vernissage de l'exposition « soyons SAGE, pensons nos paysage », organisation d'une conférence sur l'hydrologie régénérative, réalisation d'une vidéo sur le bocage, ...
- le suivi des projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE,
- la réalisation du 1^{er} tableau de bord du SAGE,
- la finalisation des études en cours : « schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires de Cornouaille », « étude multi-scénarios de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Trunvel au niveau du Moulin de Bondivy »,
- le lancement de nouvelles études : « analyse préalable Hydrologie, Milieux, Usages, Climat », « étude multi-scénarios de restauration de la continuité écologique sur la Virgule au niveau des Moulins de Créménec et de Trégonquen », « étude de préfiguration pour la mise en place de PSE sur les AAC de Lannourec et de Lesaff », « étude pesticides sur les bassins de Penmarch, de la Torche et de Tronoën », « étude de préfiguration au volet milieux aquatiques de l'accord territorial 2026-2028 »,
- la poursuite de l'animation des MAEC et de la réalisation des diagnostics bactériologiques sur les exploitations agricoles,
- le lancement d'une animation foncière sur les AAC de Bromuel, Kergamet et Kerstrat,
- l'élaboration d'un plan de réduction des flux d'azote sur les sous bassins contributeurs identifiés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé,
- la poursuite des travaux de restauration des milieux aquatiques : finalisation de la phase 2 de la renaturation du ruisseau de Saint Jean, restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Loch,
- la poursuite du suivi de la qualité de l'eau superficielle, complété par le suivi des nitrates dans les eaux souterraines,
- la réalisation des premières plantations Breizh-bocage et la poursuite des travaux de talutage,
- l'élaboration de l'accord territorial 2026-2028

Le montant total des opérations du programme 2025 est estimé à 746 320 € :

- 308 820 € de participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- 151 489 € de participation de la Région Bretagne
- 286 011 € de participation du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (sans régularisation en considération du cout réel des opérations 2024)

	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	REGION BRETAGNE	OUESCO
FONCTIONNEMENT	/	/	65 800 €
SAGE	71 500 €	11 780 €	29 120 €
CONTRAT TERRITORIAL	237 320 €	62 260 €	123 620 €
BREIZH BOCAGE	/	77 451 €	67 471 €
	308 820 €	151 489 €	286 011 €

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Thomas Picheral fait part des difficultés rencontrés pour trouver un stagiaire de niveau BAC +5 pour réaliser l'analyse préalable HMUC de l'Ouest-Cornouaille,*
2. *Philippe Stephan demande des précisions sur la notification des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.*
3. *Christian Loussouarn indique que le ruisseau de Trunvel ne dispose pas d'émissaire en mer et estime que l'enjeu de la restauration de la continuité écologique est limité sur ce cours d'eau.*
4. *Christian Loussouarn rappelle que l'ouvrage du moulin du Pouldon constitue le premier ouvrage à la mer du ruisseau de Tréméoc et considère cet ouvrage comme prioritaire.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral explique que le programme 2025 a été discuté avec les financeurs. Pour l'Agence de l'eau les demandes d'aides seront formalisées sur la nouvelle plateforme intitulée « rivage » au cours du mois de février. Il est précisé que l'instruction des dossiers sera plus tardive qu'à l'accoutumé en raison de la situation budgétaire nationale. Pour la Région Bretagne, les demandes d'aides ont été déposées en décembre sur la plateforme « Aiden ».*
3. *Alain Gerbe explique qu'une brèche est actuellement active dans le cordon de galet et permet la connexion à la mer des étangs de Kergalan et de Trunvel. Thomas Picheral rappelle que la masse d'eau n°FRGR1265 du cours d'eau de Trunvel est classée en mauvais état en considération du risque « continuité écologique » et « morphologie ».*

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Éric Jousseaume rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois avant l'adoption du budget primitif.

Éric Jousseaume présente le rapport d'orientation budgétaire :

- Le niveau des dépenses de fonctionnement du syndicat est en augmentation en raison de l'aide exceptionnelle accordées aux AAPPMA pour l'entretien des rivières suite à la tempête CIARAN et de la réalisation des premiers travaux de talutage.
- Les recettes sont en diminution en raison de la réduction des contributions des membres et d'un retard dans les demandes de solde des subventions 2023.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est déficitaire (- 59 610 €).

Compte tenu du programme d'actions 2025 présenté et de la régularisation en considération du coût réel des actions menées en 2024, la contribution des membres de OUESCO pour l'année 2024 est estimée à 250 986 € :

- CCPBS : 102 912 €
- CCHPB : 79 666 €
- CC Cap Sizun – Pointe du Raz : 21 902 €
- SIE du Goyen : 25 391 €
- SM des eaux du Nord Cap Sizun : 8 391 €
- Douarnenez Communauté : 8 223 €
- QBO : 4 502 €

Éric Jousseaume précise que l'augmentation de la contribution s'explique principalement :

- par le développement des missions de OUESCO : recrutement d'une nouvelle technicienne, le lancement des premières plantations Breizh-Bocage, la participation aux travaux d'aménagement des bureaux,
- par la diminution des aides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les contributions définitives seront arrêtées à l'occasion du vote du budget primitif au cours de la séance du 18 mars 2025.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Éric Jousseaume précise que le montant de la contribution totale des membres de OUESCO est désormais comparable aux situations observées dans les syndicats de bassin versant limitrophe.*
2. *Jean-Louis Buannic rappelle que le bâti de la Maison de la Baie d'Audierne appartient au Conservatoire du littoral et observe l'absence de participation du propriétaire aux travaux.*
3. *Philippe Stephan demande des précisions sur la destination du loyer des locaux.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Philippe Stephan prend acte l'augmentation des contributions tout en indiquant qu'il sera difficile de contribuer davantage dans les années à venir.*
2. *Éric Jousseaume explique qu'en 2025 le propriétaire prendra en charge la mise aux normes du système d'assainissement et la réfection partielle de la couverture en ardoise du bâtiment n°11.*
3. *Thomas Picheral que la redevance annuelle est versée à la CCPBS en sa qualité de gestionnaire du site.*

Le comité syndical prend acte des orientations générales du budget du syndicat pour l'année 2025

A l'unanimité, le comité syndical :

- *adopte le programme 2025*
- *adopte le volet animation 2025 du programme Breizh-Bocage*
- *adopte le volet travaux et entretien 2024-2025 du programme Breizh-Bocage*
- *autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne*

4 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Éric Jousseaume rappelle que la ligne de trésorerie du syndicat arrive à échéance le 22 février 2025.

Pour faire face à un besoin supplémentaire de trésorerie lié au délai de versement des aides Breizh-Bocage, Éric Jousseaume propose d'augmenter le montant maximum de tirage de la ligne de trésorerie.

Éric Jousseaume présente le détail des offres reçues.

En considération du montant de tirage, à l'unanimité, le comité syndical,

- *décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 150 000 €, à compter du 1er mars 2025,*
- *autorise le Président à signer la convention de crédit de trésorerie dans les conditions présentées.*

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Philippe Stephan souligne que les assurances et les banques ne s'intéressent plus beaucoup aux établissements publics.*

5 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CCPBS

Éric Jousseau rappelle que plusieurs fonctions support : gestion budgétaire et comptable, gestion des ressources humaines, appuis à la gestion des marchés public et assistance informatique sont exercées par la CCPBS pour le compte de OUESCO.

Considérant l'évolution des besoins et l'évolution du « coût agent » associé aux prestations, il est proposé de modifier la convention dans la cadre d'un avenant n°3, prenant effet le 1^{er} janvier 2025.

Les modifications portent sur :

- l'estimation des besoins : évolution de 0.23 ETP à 0.25 ETP
- l'ajout d'une prestation supplémentaire portant sur le nettoyage des locaux : 3 h hebdomadaire incluant les fournitures de consommables et de produits d'entretien.
- Le montant annuel de la prestation : évolution de 11 268 € à 19 500 €

A l'unanimité, le comité syndical,

- décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 150 000 €, à compter du 1^{er} mars 2025,
- autorise le Président à signer la convention de crédit de trésorerie dans les conditions présentées.

6 – CONVENTION DE PARTICIPATION A L'ASSURANCE DU RISQUE « PREVOYANCE » COORDONNEE PAR LA CCPBS

Éric Jousseau rappelle que :

- les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent proposer une solution assurantielle à leurs agents afin de pallier au passage à demi-traitement à compter du 90^{ème} jour d'arrêt de travail,
- OUESCO intègre la convention de participation à la prévoyance conclue par la CCPBS avec la société COLLECTEAM. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Éric Jousseau explique que :

- la CCPBS a lancé le 26 septembre 2024, une consultation selon la procédure prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 afin de renouveler sa convention de participation,
- le conseil communautaire de la CCPBS a décidé le 5 décembre 2024 de conclure sa convention de participation avec le groupement COLLECTEAM-GENERALI.

En considération des conditions présentées et de la convention de prestation de services présentée en point 5, Éric Jousseau propose de :

- conclure une convention de participation avec le groupement COLLECTEAM-GENERALI selon les mêmes conditions que la CCPBS.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. Jean-Louis Buannic observe une augmentation significative des taux de cotisation.

A l'unanimité, le comité syndical, décide :

- d'attribuer la convention de participation à la protection sociale complémentaire au groupement COLLECTEAM-GENERALI
- le Président à signer la convention de participation avec le groupement retenu.

7 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN BATIMENT APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LE SITE DE LA BAIE D'AUDIERNE

Éric Jousseaume rappelle les termes de la convention d'occupation temporaire des bâtiments n°11 et 12 de la Maison de la baie d'Audierne signée avec le Conservatoire du littoral (propriétaire) et la CCPBS (gestionnaire).

Éric Jousseaume explique que OUESCO a sollicité l'accord du Conservatoire du littoral et l'appuis de la CCPBS pour :

- disposer du rez-de-chaussée du bâtiment n°3 pour y créer un bureau partagé supplémentaire de deux postes de travail
- disposer du bâtiment n°14 et créer un local technique et une salle d'archive conforme aux normes ERT (Ebahissement Recevant des Travailleurs) en substitution de l'étage du bâtiment 12,
- réaliser des travaux visant à l'amélioration des conditions de travail des agents et à la labélisation ERT : démolition d'une cloison non porteuse, création d'une ouverture entre deux bâtiments, déploiement de la fibre, modification et mise aux normes de l'installation électrique, installation d'une alarme incendie, ...)
- prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2033.

Éric Jousseaume présente les termes de l'avenant n°1 à la convention. La redevance annuelle associée à l'occupation des locaux est fixées à 4 560 €

A l'unanimité, le comité syndical,

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire d'un bâtiment, appartenant au Conservatoire du littoral, sur le site de la baie d'Audierne,
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 présenté.

8 – CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS LIES AUX TRAVAUX A LA MAISON DE LA BAIE D'AUDIERNE

Éric Jousseaume explique que les travaux d'aménagement des bureaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS et propose de conventionner pour définir les modalités de partage des frais entre OUESCO et la CCPBS.

Éric Jousseaume présente le coût prévisionnel des travaux et la répartition de leurs charges entre OUESCO et la CCPBS. Le coût total des travaux, est donné à titre indicatif et est estimé à 31 981 € dont 17 104 € à la charge de OUESCO. Il est précisé que les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral ne sont pas inclus à cette convention.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Éric Jousseaume précise que le loyer perçu par la CCPBS au titre de l'occupation des bâtiments par OUESCO est affecté à l'entretien et l'aménagement du site. Le cloisonnement du rez-de-chaussée du bâtiment n°11 des bureaux et la création d'un espace cuisine ont été réalisé dans ce cadre.*

A l'unanimité, le comité syndical,

- approuve les termes de la convention de partage des frais liés aux travaux à la Maison de la baie d'Audierne,
- autorise le Président à signer la convention présenté.

9 – CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS LIES AUX CHARGES DE STRUCTURES DU BATIMENT

Éric Jousseaume rappelle que la Maison de la Baie d'Audierne est occupée par OUESCO, la CCPBS et l'association des Amis de la baie d'Audierne. La convention de partage des frais liés aux consommations de fuites (d'eau et d'électricité) en vigueur définit la clé de répartition comme suit : 1/3 CCPBS et 2/3 OUESCO.

Considérant la modification de l'occupation des bâtiments et les travaux d'aménagement sur le site, Éric Jousseaume propose de modifier la convention dans la cadre d'un avenant n°1.

Les modifications portent sur :

- *la règle de répartition des dépenses liées aux consommations électriques : mise en place d'une facturation en considération des consommations réelles,*
- *mise en place d'une clé de répartition des dépenses liées aux frais d'abonnement internet : 1/3 CCPBS et 2/3 OUESCO.*

A l'unanimité, le comité syndical,

- approuve les termes de la convention de partage des frais liés aux travaux à la Maison de la baie d'Audierne,
- autorise le Président à signer la convention présentée.

10 – QUESTIONS DIVERS

PASSE A POISSONS DU MOULIN NEUF :

Christian Loussouarn demande des précisions sur le suivi des Anguilles au niveau de barrage du Moulin Neuf.

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Jean-Louis Buannic indique que la gestion de la passe piège du barrage du Moulin Neuf est assurée par les services de la CCPBS sans comptage des individus.
Jean-Louis Buannic indique que le sujet sera discuté avec la fédération de pêche, l'AAPPMA du Pays Bigouden et OUESCO, au cours du mois de Février, à l'occasion de la réunion annuelle portant sur le plan de gestion halieutique de la retenue.*
2. *Éric Jousseaume indique qu'il semble opportun de poursuivre le comptage qui était historiquement assuré par l'AAPPMA.*

ZONES CONCHYLICOLES :

Christian Loussouarn indique que la zone conchylicole du Pouldon risque de rebasculer en B pour les coquillages du groupe 3. Christian Loussouarn encourage l'installation d'un traitement tertiaire sur l'ensemble des stations dont le point de rejet se situe en zone littorale.

Yves Canévet s'interroge sur l'impact du rejet en mer des stations de Pont-l'Abbé et de Loctudy.

CARENAGE :

Christian Loussouarn annonce la fermeture progressive de l'aire de Carénage de Sainte-Marine. Conformément aux prescriptions du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires de l'Ouest-Cornouaille, les bateaux de Sainte Marine seront dirigés vers les équipements de Bénodet ou de Loctudy.

M. le Président lève la séance à 16h20.

Éric Jousseume
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

